



# Déclaration du demandeur

## Instructions

- Veuillez remplir un formulaire distinct pour chaque bénéficiaire et écrire lisiblement pour éviter un retard de traitement.
- Si plus d'un parent/tuteur présente une demande de règlement au nom d'un mineur, veuillez remplir un formulaire distinct pour chaque parent/tuteur.
- La preuve de décès doit être annexée au présent formulaire.
- Si le montant de la demande de règlement est de **1 000 000 \$ ou plus**, fournissez les documents requis au titre de la demande de règlement originale.
- Si le montant de la demande de règlement est de **10 000 \$ ou plus** pour une police non enregistrée (police ou régime non enregistrée, ou d'une rente à constitution immédiate non enregistrée), remplissez ces exigences supplémentaires :
  1. Fournissez les renseignements sur le demandeur à la section **2.4**.
  2. Dans le cas d'une succession, d'une fiducie, d'une société ou d'une autre entité :
    - Joignez un *Questionnaire à l'intention des bénéficiaires/prestataires qui sont des entités (F70-0681)*
    - Dans le cas d'une succession, fournissez une copie du dernier testament du défunt, s'il existe.
  3. Si le montant de la demande de règlement est de **100 000 \$ ou plus**, joignez un formulaire *Détermination du statut de personne politiquement vulnérable (PPV) (F17-8294)* dûment rempli.

## 1. Renseignements sur l'assuré décédé

Numéro(s) de police		Nom de la personne décédée (prénom, second prénom, nom de famille)	
Date de naissance (jour/mois/année)	Date du décès (jour/mois/année)	Numéro d'assurance sociale	
Lieu du décès			
Cause du décès			

### 1.1 Veuillez répondre aux questions suivantes dans le cas de polices d'assurance vie seulement

Date du premier diagnostic, si le décès est attribuable à une maladie (jour/mois/année)	Date d'apparition des premiers symptômes/signes (jour/mois/année)
---	---

La personne décédée fumait-elle ou faisait-elle usage de produits de tabac?

Non

Oui; dans ce cas, veuillez répondre aux questions suivantes :

Indiquez la quantité par jour :

Cigarettes	Pipe	Autres produits de tabac (nom et quantité)
Date de début (jour/mois/année)		Date d'arrêt (jour/mois/année)

## 2. Renseignement sur le demandeur à l'appui de la demande

### 2.1 En quelle qualité ou à quel titre réclamez-vous les sommes dues au titre de l'assurance?

- Bénéficiaire
- Parent/tuteur
- Liquidateur/exécuteur
- Fiduciaire
- Titulaire d'une procuration / mandataire alors que le bénéficiaire est **apte**
- Titulaire d'une procuration / mandataire en cas d'**inaptitude** du bénéficiaire
- Curateur/tuteur public, ou tuteur aux biens par nomination judiciaire
- Autres :

### 2.2 Renseignements sur le bénéficiaire

Nom complet de la personne, de la succession ou de l'entité		
Date de naissance (jour/mois/année)	Numéro d'assurance sociale <sup>1</sup>	Lien avec la personne décédée au moment du décès
Numéro d'appartement ou de bureau	Adresse (numéro et rue)	
Ville	Province/état	Code postal/ZIP
Numéro de téléphone	Adresse courriel	
Avez-vous 18 ans ou plus?		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

### 2.3 Remplir si la demande est soumise au nom d'un bénéficiaire

Nom complet du particulier, du liquidateur / de l'exécuteur, du fiduciaire, du mandataire, du curateur/tuteur public ou tuteur aux biens par nomination judiciaire, du parent/tuteur ou d'une autre entité		
Numéro d'appartement ou de bureau	Adresse (numéro et rue)	
Ville	Province/état	Code postal/ZIP
Numéro de téléphone	Adresse courriel	

<sup>1</sup> Dans la mesure où vous y consentez, nous utiliserons votre NAS, NE ou NEQ strictement à des fins fiscales. En vertu de la loi, ce numéro est exigé aux fins de déclaration fiscale.

## 2. (suite)

**2.4 Renseignements sur le demandeur pour les demandes de règlement de 10 000 \$ ou plus visant une police non enregistrée – pour les montants moins élevés, ou réclamation d'assurance vie, passer à la section 3**  
**Pour une succession, une fiducie, une société ou une autre entité**, remplissez le *Questionnaire à l'intention des bénéficiaires/prestataires qui sont des entités (F70-0681)*.

**Si vous, le demandeur, faites partie des personnes suivantes**, remplissez la section *Renseignements permettant de vérifier l'identité ci-dessous* :

- Bénéficiaire
- Parent/tuteur soumettant une demande de règlement pour un bénéficiaire mineur au Québec
- Titulaire d'une procuration soumettant une demande de règlement en cas d'inaptitude du bénéficiaire – fournissez les renseignements permettant de vérifier l'identité du titulaire de la procuration
- Titulaire d'une procuration soumettant une demande de règlement pour un bénéficiaire qui est apte – fournissez les renseignements permettant de vérifier l'identité du bénéficiaire désigné

**Si le conseiller n'est pas présent et que le demandeur ou le bénéficiaire ne possède pas de pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement valide**, remplissez le formulaire *Identification du propriétaire au moyen de pièces d'identité sans photo (F46-10771)*. Si le titulaire d'une procuration agit au nom d'un bénéficiaire qui est apte, ce sont les renseignements permettant de vérifier l'identité du bénéficiaire qui doivent être fournis.

### Renseignements permettant de vérifier l'identité

Choisissez **un** type de pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement :

- Permis de conduire  Passeport  
 Autre (excluant les cartes d'assurance-maladie) :

Numéro du document

Compétence (province, pays)

Date de délivrance (jour/mois/année)

Date d'expiration (jour/mois/année)

Date de naissance, si elle n'est pas fournie à la section **2.2**  
(jour/mois/année)

Profession

## 3. Directives concernant le règlement

**3.1 En l'absence de directives, le règlement sera effectué par chèque par défaut**

- Chèque
- Transfert électronique de fonds (TEF) à un compte bancaire canadien – joindre un chèque annulé ou un formulaire bancaire électronique
- Virement à un compte bancaire international – fournir tous les renseignements bancaires nécessaires
- Transfert à un placement existant :

Numéro de police<sup>2</sup>

Propriétaire (si ce n'est pas vous)

- Transfert à un nouveau placement :

Numéro de la demande

- Transfert à un régime existant de Quadrus :

Numéro de régime

Propriétaire (si ce n'est pas vous)

- Transfert à un nouveau régime de Quadrus :

Numéro de régime

- Continuation du service de la rente et/ou versements au titre d'un FERR

- Transfert au titulaire successeur de CELI

- Autres directives :

<sup>2</sup> Il n'est plus possible de verser des primes aux polices de fonds distincts auxquelles une option de garantie de revenu viager a été ajoutée.

## 4. Autorisations et consentements

Dans la présente section, les références **à, je, moi, mon et mes** comprennent, en plus du demandeur, le bénéficiaire, si le bénéficiaire n'est pas le demandeur. Dans ce cas, le demandeur donne les autorisations et consentements au nom du bénéficiaire.

- Pour faire suite à la présente demande et afin de permettre à la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) de répondre à la présente demande, de l'examiner, de la traiter et de la documenter, en ma capacité indiquée ci-dessous, j'autorise la Canada Vie à établir un dossier confidentiel contenant des renseignements personnels à mon égard conformément aux normes et aux pratiques de la Canada Vie en matière de dossiers et de renseignements sur le client, notamment de limitation d'accès aux dossiers et aux renseignements personnels aux membres du personnel de la Canada Vie ou aux personnes autorisées par cette dernière (p. ex. des fournisseurs de services), au Canada ou à l'étranger, qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches, ainsi qu'à moi-même et aux personnes à qui j'ai accordé un droit d'accès.
- Je consens à l'utilisation de mon nom, de mon adresse et d'autres données personnelles à des fins de déclaration, d'identification et de tenue de dossiers. Je vous autorise à obtenir un rapport sur le consommateur ou un rapport de solvabilité pour les besoins d'identification, si je ne vous ai pas fourni d'autres pièces d'identité jugées suffisantes par La Canada Vie d'être suffisantes. Par ailleurs, dans la mesure où les renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés, conservés ou divulgués au Canada ou ailleurs ou à partir du Canada ou d'ailleurs, je comprends que l'accès pourra être accordé aux personnes autorisées par les lois du Canada ou d'ailleurs, sous réserve de la loi applicable. Pour des précisions sur l'accès à l'information et les modifications, ou si vous désirez un exemplaire de nos Normes en matière de protection des renseignements personnels ou si vous avez des questions sur nos politiques et pratiques en matière de renseignements personnels, y compris en ce qui a trait aux fournisseurs de service, veuillez écrire à notre chef de la conformité ou consulter le [canadavie.com](http://canadavie.com).

- Si j'agis en qualité de plus proche parent ou de liquidateur/exécuteur, et aux fins de ce qui précède, j'autorise également tout médecin, tout praticien, tout hôpital ou autre établissement médical ou paramédical, toute compagnie d'assurance, MIB Inc., le Bureau des véhicules automobiles ou tout autre organisme, tout autre établissement ou toute autre personne ayant des renseignements sur l'assuré décédé (indiquer son nom) :

à transmettre à la Canada Vie, à ses réassureurs ou à toute personne ou à toute entité agissant en son nom lesdits renseignements (y compris les copies versées au dossier), et à ce que les destinataires de tels renseignements les recueillent.

- Je reconnais être au courant des raisons pour lesquelles les renseignements visés par mes autorisations et consentements s'avèrent nécessaires, ainsi que des avantages procurés par les autorisations ou les consentements et des risques encourus par le fait de ne pas donner ces autorisations ou ces consentements. Ces autorisations et consentements prendront effet à la date de signature du présent formulaire et prendront fin lorsqu'ils ne seront plus requis. Ils pourront être révoqués en tout temps par avis écrit ou électronique à la Canada Vie, sous réserve de restrictions ou de considérations juridiques ou contractuelles.
- Toute reproduction des consentements et autorisations précités sera aussi valide que l'original.
- Avis relatif à la fraude : Toute déclaration fautive, incomplète ou trompeuse faite sciemment à une compagnie d'assurance dans le but de frauder ou de tenter de frauder la compagnie constitue une infraction en vertu de la loi. Cette infraction est passible d'amende, de refus des prestations ou de réparation civile ou de condamnation au criminel.
- Le fait que la compagnie fournisse le présent ou d'autres formulaires de demande au demandeur ne signifie pas qu'elle reconnaît sa responsabilité ou qu'elle renonce à ses droits.

Êtes-vous le liquidateur/l'exécuteur?  Oui  Non

## 5. Signatures

Signature du **demandeur**

X

Date (jour/mois/année)

## Conseiller – Remplir seulement si vous faites affaire avec un conseiller

Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis sont complets et exacts.

Lorsque l'identité d'un particulier doit être vérifiée dans ce formulaire, j'atteste que j'ai :

- Vérifié que les pièces d'identité avec photo étaient bien authentiques, valides et à jour, ou
- Joint un formulaire *Identification du propriétaire au moyen de pièces d'identité sans photo (F46-10771)* dûment rempli, le cas échéant

Date de la vérification de l'identité (jour/mois/année)	Signature du <b>conseiller</b> (requis seulement si l'identité a été vérifiée) <b>X</b>
Nom du conseiller	Numéro du centre financier
Adresse du conseiller	Retourner le chèque aux fins de livraison? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## Retournez les pages 1 à 5 dûment remplies avec les documents justificatifs à la Canada Vie :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Demandes de règlement, Vie, London, T-006                   | Pour les demandes de règlement à acheminer au bureau du Québec, envoyez les documents à l'une des adresses courriel ci-dessous (n'envoyez pas les originaux).  |
| <input type="checkbox"/> Demandes de règlement, Gestion du patrimoine, London, T-424 | Demandes de règlement, Vie : <a href="mailto:Quebec.DeathclaimsAdm@canadavie.com">Quebec.DeathclaimsAdm@canadavie.com</a><br>Demandes de règlement, Gestion du patrimoine : <a href="mailto:DCLIRISMTL@canadavie.com">DCLIRISMTL@canadavie.com</a> |
| 255 av Dufferin<br>London ON N6A 4K1   | 1350 boul René-Lévesque O, Montréal QC H3G 1T4   |

## 6. Lignes directrices importantes concernant la soumission de votre demande

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide relativement à la preuve de sinistre, ou que le décès est survenu à l'extérieur du Canada et des États-Unis, veuillez communiquer avec votre conseiller en sécurité financière, le service Demandes de règlement, Gestion du patrimoine ou le service Demandes de règlement, Vie. Des frais pourraient être exigés pour obtenir des preuves de décès. Il incombe au demandeur de les acquitter.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie se réserve le droit d'exiger des renseignements supplémentaires (p. ex. déclaration du médecin traitant, dossier du médecin, dossier d'assurance-maladie provincial) à sa discrétion.

### Déclaration du demandeur

- La déclaration doit être dûment remplie par le ou les bénéficiaires désignés ou le représentant de la succession, le fiduciaire, la partie soumettant la demande au nom d'un ou de bénéficiaires ou le signataire autorisé de la société.
- Si le bénéficiaire est une succession ou une autre entité, le signataire autorisé inscrit en caractère d'imprimerie le nom de la succession ou de l'entité, signe la déclaration et indique son titre au sein de la succession ou de l'entité.
- Si le demandeur est incapable d'écrire, deux témoins plutôt qu'un seul doivent attester sa marque.

- Pour les demandes de règlement de 10 000 \$ et plus (consultez les instructions) la vérification de l'identité est requise en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes du Canada.
- Pour les demandes de règlement de 100 000 \$ et plus (consultez les instructions) la détermination du statut de personne politiquement vulnérable (PPV) est requise en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes du Canada.

### Preuve de décès

(demandes de règlement d'assurance seulement)

Si tous les énoncés qui suivent s'appliquent à toutes les polices

- Le décès est survenu plus de cinq ans après l'établissement ou la dernière remise en vigueur de la police
- Le décès n'est pas un homicide
- La demande de règlement n'est pas effectuée au titre de la garantie en cas de décès par accident

## 6. (suite)

Alors veuillez fournir l'un des documents suivants

- Déclaration du directeur de funérailles
- Certificat de décès de la province (au Québec, la copie de l'acte de décès)
- Déclaration du médecin
- Certificat de décès de l'état (si le décès est survenu aux États-Unis)

Si au moins l'un des énoncés parmi les suivants s'appliquent à au moins une police

- Le décès est survenu moins de cinq ans après l'établissement ou la dernière remise en vigueur de la police
- Le décès est un homicide
- La demande de règlement est effectuée au titre de la garantie en cas de décès par accident

Alors veuillez fournir

- Déclaration du médecin, remplie par le dernier médecin traitant
- Au Québec, soumettre également la déclaration du directeur des funérailles ou une copie de l'acte de décès

### Décès à l'étranger

Communiquez avec le siège social ou le centre administratif du Québec pour prendre connaissance des autres exigences.

### Mort violente

Si le décès n'est pas attribuable à une cause naturelle, veuillez fournir

- Toutes les coupures de journaux dont vous disposez relatant les circonstances du décès
- Le nom, le numéro de téléphone et la division du policier chargé de l'enquête

### Preuve de décès

(demandes de règlement de gestion du patrimoine seulement)

Veuillez fournir l'un des documents suivants

- Déclaration du directeur des funérailles
- Certificat de décès de la province
- Au Québec, une copie de l'acte de décès
- Certificat de décès de l'état (si le décès est survenu aux États-Unis)

### Bénéficiaire de la succession

Si le montant de la demande de règlement est inférieur ou égal à 100 000 \$

- Soumettre le présent formulaire et la preuve de décès.

Pour les polices non enregistrées, si le montant de la demande de règlement est de 10 000 \$ ou plus, et pour toutes les autres polices si le montant de la demande de règlement est supérieur à 100 000 \$

- Soumettre le présent formulaire et la preuve de décès ainsi qu'une copie du dernier testament de la personne décédée, s'il existe, ou, s'il n'y a pas de testament, la désignation de l'administrateur ou du liquidateur / de l'exécuteur).

Si la personne décédée n'a pas laissé de testament, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par l'administrateur
- Une copie notariée des lettres d'administration

Au Québec, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par les héritiers de la personne décédée
- Une déclaration d'hérédité nommant les héritiers légaux effectuée en présence d'un notaire (la déclaration d'hérédité peut être remplie par un avocat si elle ne doit pas être inscrite au *registre des droits personnels et réels mobiliers*)
- Dans tous les cas, il faut inclure un certificat de recherche testamentaire délivré par la Chambre des Notaires et le Barreau du Québec

Si la personne décédée a laissé un testament, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par un des liquidateurs / exécuteurs
- Une copie notariée du plus récent testament et des lettres d'homologation

Au Québec, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par le liquidateur
- Si le testament a été préparé par un notaire, une copie notariée du testament doit également être fournie; pour les autres types de testament, (p. ex. le testament olographe et le testament devant témoin), les lettres d'homologation sont requises
- Dans tous les cas, il faut inclure un certificat de recherche testamentaire délivré par la Chambre des Notaires et le Barreau du Québec

### Autres situations

Si le bénéficiaire est décédé, veuillez soumettre

- Une preuve de décès
- D'autres exigences relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient devoir être satisfaites pour d'autres produits d'assurance, selon les directives de la Canada Vie

## 6. (suite)

### Autres situations (suite)

#### Si le bénéficiaire est un mineur, veuillez soumettre

- Au nom du bénéficiaire mineur, le présent formulaire rempli par le fiduciaire ou par le tuteur aux biens du mineur légalement désigné ou, au Québec, par le ou les tuteurs au nom du mineur (si aucune désignation de fiduciaire valide n'existe)
- Le certificat de naissance du bénéficiaire mineur (lorsqu'il est requis pour confirmer la date de naissance)
- Une copie notariée de l'ordonnance de la cour nommant le tuteur aux biens ou le tuteur; une copie notariée de l'acte de fiducie, le cas échéant
- Au Québec, le présent formulaire rempli par les tuteurs légaux du mineur (soumettre une copie du certificat de naissance délivré par le directeur de l'état civil)

#### Si vous êtes titulaire d'une procuration ou mandataire, veuillez soumettre procuration, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par procuration au nom du bénéficiaire
- Une copie notariée de la procuration ou du mandat faisant foi de la désignation et une confirmation écrite que la procuration ou le mandat n'a pas été modifié ni révoqué (une preuve à l'appui peut être requise)
- En cas d'incapacité du bénéficiaire, le mandat (au Québec) doit être homologué par le tribunal ou être fait par acte notarié

### Cession de la police

#### Si une police fait l'objet d'une cession et qu'aucune rétrocession n'a été reçue, les sommes dues seront versées comme suit

- À l'extérieur du Québec : par chèque à l'ordre du cessionnaire (créancier) et, pour tout solde restant, par chèque à l'ordre du ou des bénéficiaires
- Au Québec : par chèque à l'ordre du créancier hypothécaire et, pour tout solde restant, par chèque à l'ordre du ou des bénéficiaires

### Pièce d'identité

#### Particuliers

- Pièce d'identité avec photo : vérification de l'identité en personne au moyen d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement qui est authentique, valide et à jour
- Méthode à processus double d'identification : information provenant de deux sources fiables et à jour permettant de confirmer une combinaison du nom et de l'adresse, du nom et de la date de naissance ou du nom et d'un compte financier (p. ex., facture d'électricité, relevé bancaire, avis de cotisation, copie d'une pièce d'identité avec photo), remplir un formulaire *Identification du propriétaire au moyen de pièces d'identité sans photo* (**F46-10771**)

#### Succession ou autre entité

- Succession : documents pouvant être utilisés pour confirmer l'existence :
  - Document de succession (par exemple, le dernier testament de la personne décédée, ou, s'il n'y a pas de testament, la désignation de l'administrateur ou du liquidateur / de l'exécuteur), accompagné de la preuve de décès
- Autre entité : documents pouvant être utilisés pour confirmer l'existence :
  - Rapport de profil de la société
  - Certificat de constitution en société
  - Certificat attestant l'existence de la personne morale
  - Document qui doit être déposé annuellement aux termes de la loi provinciale régissant les valeurs mobilières
  - Rapport annuel publié signé par un cabinet d'audit
  - Lettre ou avis de cotisation émis par un gouvernement provincial, territorial ou fédéral ou par une collectivité locale
  - Contrat de société
  - Statuts constitutifs
  - Tout autre document similaire permettant de vérifier l'identité de l'entité



Consultez [canadavie.com](http://canadavie.com)

  @CanadaVie  @canada\_vie  @CanadaLifeCo